



CCE GRDF du 21 mars 2019

Déclaration Liminaire

Après une « hibernation » forcée, le printemps apporte sa force de renouveau et ses floraisons de tous ordres.

Noël n'ayant pas été au rendez-vous pour répondre aux impatientes attentes des « liquidateurs », ce sont les « rois mages » qui viennent répondre à leurs espérances les plus folles, les fontes pleines, sur un tapis tissé pour la circonstance par les employeurs, qui n'ont eu de cesse d'accompagner leurs saltimbanques... même si la montagne a accouché d'une souris !

Mais que personne ne se méprenne, le retour de la CGT dans cet hémicycle ne cautionne ni les politiques destructrices ni les choix belliqueux de nos employeurs à la solde d'un gouvernement schizophrène aux lois rétrogrades. Oui, la CGT a eu raison de combattre les fumistes ordonnances Macron comme toutes ces lois scélérates qui ne sont pensées que pour l'enrichissement de quelques-uns et non pour le bien de tous, le bien commun...

Les négociations sur les CSE et le Droit Syndical à GRDF en auront encore été la démonstration. Malgré une posture intersyndicale qui aura permis de faire bouger les lignes dans le bon sens, l'objectif de chacun est loin d'avoir été atteint. Si certains pourront se satisfaire d'avoir sauvé quelque peu les meubles, il manque toujours la table et les chaises ! Avec une réduction drastique du nombre d'élus et mandatés et de 33% des moyens légaux par rapport au précédent exercice, les ordonnances Macron ont plus qu'été transposées dans nos entreprises. Mais n'ayant pas réussi à mettre totalement à genoux son pire ennemi, GRDF a alors fait appel à son ami... ENEDIS !

Alors que la limite de signature pour l'accord CSE UON était ce 18 mars, il s'avère que c'est « la course à l'échalote » pour se procurer le précieux... Il apparaîtrait même qu'il faille refaire signer cet accord, eu égard à plusieurs discordances de dates dans les différents documents !!! Une fois encore, démonstration est faite que cette pseudo négociation aura été orchestrée de toutes pièces par les employeurs à la seule fin de servir celles et ceux qui n'étaient, jusqu'alors, pas représentatifs sur certaines UON, bafouant au passage les ordonnances et la Loi, ne reconnaissant même pas le principe d'un CSE par Établissement !!!

Les négociations sur les CSE et le Droit Syndical ont fini par « faire sortir le loup du bois » et mis à jour la déloyauté avec laquelle les employeurs ont mené ces « pseudos négociations », notamment sur les UON, pour piétiner littéralement une représentativité syndicale et redistribuer les cartes, à sa main !

Alors oui, les élus CGT ont repris le chemin des travaux en IRP car nous sommes dignes et respectueux du mandat que les salariés nous ont confié, salariés que nous continuerons à représenter et à défendre dans les IRP idoines et à appeler à investir les différentes mobilisations, comme ce fut encore le cas ce 19 mars où le peuple a, une nouvelle fois, su se faire entendre pour amplifier le mouvement social... Car, malgré l'enfumage du « grand débat national », dont les consultations se sont arrêtées ce 15 mars, les revendications autour de la défense du pouvoir d'achat restent LE sujet principal majeur.

Or, cela fait longtemps que les représentants CGT des salariés vous disent que cela va mal à GRDF, mais vous préférez continuer à pratiquer la politique du moins disant social et vous inspirer du Macronisme ambiant en ignorant « les corps intermédiaires ».

La réforme des IRP, avec la substitution des CHSCT, DP et CE par le seul CSE, la diminution des moyens alloués aux représentants du personnel et à leurs organisations syndicales pour faire le lien entre le peuple et les hautes autorités, vont encore plus vous éloigner de la réalité... jusqu'à ce que des « gilets bleus » sonnent encore la révolte, comme lors du printemps dernier !!!?

Vous organiserez peut-être alors de « grands débats », vous vous gausserez de vos belles réorganisations, vous palabrez au milieu de cours, ... mais avec un personnel absent et sourd à vos boniments qu'ils n'auront que trop subi !

- ✓ Ignorance de la reconnaissance de la productivité des salariés,
- ✓ Choix budgétaires aux antipodes des besoins sur et pour nos réseaux, nos abonnés,... les clients,... !
- ✓ Pression et chantage sur les agents, y compris sur l'aspect sécurité, voire sécuritaire,...
- ✓ Multiplication des procédures disciplinaires,...

Et les exemples ne manquent pas...

Dernier en date, la prose du directeur de la région Sud-Est, dans laquelle ce dernier fustige et stigmatise les salariés et leur professionnalisme : « *Un bon professionnel n'a pas d'accident* », « *Une DR qui fonctionne ne peut se satisfaire d'avoir des accidents* »,... des propos que la CGT condamne !

Renseignements pris, cette missive aurait été mise à disposition du management local à des fins de déploiement auprès des personnels, déploiement qui se résume à un simple affichage... Nous demandons que toute la lumière soit faite par la DRHT de GRDF sur cette démarche inqualifiable !

Au-delà de la forme, nous nous permettrons de rappeler qu'un agent victime d'un accident de travail n'est en aucun cas responsable, car celui-ci est toujours soudain, inattendu et fortuit, comme le stipule l'article L-411-1 du Code de la Sécurité Sociale.

D'autres alertes en Région nous interpellent également, notamment sur la DR Centre-Ouest, via le CHSCT du périmètre Bretagne. Suite à un Danger Grave et Imminent pour « *défaut de prévention vis-à-vis du risque amiante, Cancérogène Mutagène Reprotoxique et Agents Chimiques Dangereux* » en date du 8 novembre 2019, une enquête a été diligentée, qui a conduit à un recours à une expertise « risque grave » afin d'aider le CHSCT à « *appréhender les conséquences sur les conditions de travail relatives à l'exposition des salariés* ». Cette expertise a d'ores et déjà mis en lumière des éléments saillants majeurs :

- ✓ Des conséquences par rapport au risque santé des agents,
- ✓ L'absence de prise en compte du risque chimique dans la préparation et la réalisation du travail,
- ✓ Le manque de clarté de l'organisation du système de prévention,
- ✓ L'absence d'une politique de gestion des déchets des produits chimiques qui peuvent notamment engendrer un risque de dispersion et de contamination de l'environnement,...

L'Inspection du Travail, saisie par l'employeur pour contester le maintien du DGI qui perdure à ce jour, a d'ores et déjà notifié à l'employeur des défaillances sur les procédures visant à traiter des risques mis en exergue par l'expertise. Le CHSCT convoqué le 3 avril prochain devrait permettre d'avoir l'éclairage nécessaire sur ces déviations.

Nous sommes également interpellés dans les Agences Ingénierie et Intervention, sur des arbitrages de la Direction concernant les investissements prévisionnels prévus pour le renouvellement des ouvrages et le traitement des Facteurs de Risque National, vers le biométhane.

Ces FRN font l'objet de bidouillages pour qu'ils n'apparaissent plus dans les fichiers comme « à traiter » mais comme « traités » (note GRDF-NAT-RES-PRO-EDARG-02105 - ANALYSER LES FACTEURS DE RISQUE, LOCALISER ET HIERARCHISER LES OUVRAGES).

Et suivant la note M-RES 09/23 B, la GMAO permet de disposer de ces facteurs de risque qualifiés à une adresse donnée pour alimenter le programme travaux. Un OT correctif est normalement créé dans la GMAO pour en garder la traçabilité, et s'il est clôturé par liste de requête sur certains facteurs de risques, il disparaît des écrans radar !!!

Pour les renouvellements prévus par GRDF, en cohérence avec les contraintes de voirie des autres occupants, ils sont laissés en l'état, ce qui veut dire que l'on ne pourra pas les renouveler avant a minima 5 ans, les enrobés et chaussées étant refait à neuf !

Sur certains secteurs, une part de plus en plus importante du temps de travail des Chargés d'Affaires est dirigée vers les projets de biométhane, au détriment des besoins en renouvellement et d'adaptation des ouvrages. Les BERG sont submergés de projets et ne répondent plus aux sollicitations des AI par téléphone mais seulement par mail... et quand ils ont un peu de temps !

Nous allons être très clairs. Les événements récents doivent tous nous convaincre, à commencer par la Direction de GRDF, de ne surtout pas baisser la garde en termes de modernisation des ouvrages, mais au contraire d'augmenter la voilure dans ce domaine particulier des investissements. Il en va de la sécurité des installations qui, pour certaines d'entre elles, comme les tôles bitumées sur Paris mais aussi les branchements collectifs et individuels, notamment avec détente intérieure, doivent faire l'objet d'un programme de remplacement bien plus ambitieux. L'avenir du gaz qui devrait être de plus en plus **vert** passe aussi par un haut niveau de maîtrise du risque. Il n'est pas normal d'avoir des détenteurs dans les maisons qui, pour certains ont près de 60 ans. Il n'est pas normal non plus d'avoir encore des tôles bitumées en exploitation qui datent des années 1940...

Depuis de nombreuses années, la FNME CGT n'a eu de cesse d'interpeller le gouvernement, la DGEC et les employeurs du secteur industriel gazier sur les besoins d'investissements et sur les conséquences des réorganisations permanentes, comme il est de notre devoir d'alerter, une nouvelle fois, sur les conséquences désastreuses pour le secteur gazier de la financiarisation du groupe ENGIE depuis sa privatisation « TOTAL » et de ses conséquences sur la maintenance et l'organisation du travail ! Il ne s'agit pas, là, d'une situation exceptionnelle, mais des conséquences directes de la privatisation et de la dérèglementation du secteur de l'énergie !

Pour la FNME CGT, il est grand temps qu'un véritable débat sur le bilan de vingt années de la dérèglementation du gaz et de l'électricité en France soit mené. Les conséquences de la privatisation se font de plus en plus sentir, elles peuvent peser sur des vies humaines, l'économie et accroissent inexorablement les inégalités face à l'accès à l'énergie. Ce ne sont pas les dernières manipulations des chiffres sur la précarité énergétique qui vont résoudre la réponse aux besoins de la population !

Au regard des dividendes que remonte GRDF au groupe ENGIE, ce n'est plus un problème financier. Mais une chose est certaine, tout ce qui remonte ne va pas sur les ouvrages et donc pas à la sécurité des personnes et des biens, donc, pas à l'intérêt général !!!

Il n'y a pas 50 solutions. Il faut investir, embaucher et former du personnel pour répondre aux défis qui s'annoncent, sinon, nous le voyons déjà, c'est la sécurité qui en fera les frais.

Et pour reprendre le fil conducteur de la conférence de presse accordée aux médias par notre Directeur Général ce 19 mars : « Sécurité, programmation pluriannuelle de l'énergie, biométhane, clients, projet d'entreprise, autant de défis que GRDF s'engage à relever grâce à la mobilisation de tous, en faveur de la Transition Énergétique ».

La CGT dit « OUI » pour aller prioritairement « Vert l'Avenir », mais pas « Vers l'Actionnaire » !!!

Je crois que ça suffit pour l'ordonnance, ... Alors docteur, allez-vous continuer à ne pas écouter le personnel, les DS, les CHSCT, les membres de CE, du CCE de GRDF !??? Ou cherchez-vous dans le médicament du ROAD TRIP un remède capable de soigner tous les maux, un le matin et un le soir et hop ! tout va mieux ? Il ne vous reste que peu de temps pour redresser la barre, pour prévoir des moyens supplémentaires de la souplesse dans le CSE, sinon, au fil du temps, le dialogue social va, lui aussi, finir par exploser !

Enfin, nous saluerons la décision de justice, qui en appelle d'autres, dans le contentieux opposant l'ex Comité d'Établissement DR-DCT RAB à la Direction de GRDF, qui avait fait appel du jugement favorable du TGI sur le droit dudit CE à être consulté sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail et de nommer un expert. La Cour de Cassation confirme ce droit des CE par 3 arrêts de la Chambre Sociale.

Ce positionnement confirme le bien-fondé de notre bataille judiciaire, dans l'intérêt des salariés !

Quant à la situation actuelle et la dégradation traduite, ... soit vous faites AVEC NOUS, soit vous faites SANS NOUS ! ... Ceci n'est pas une menace, mais le choix de la décision ne vous appartient plus vraiment !